



Déclarations de planification

Version 2

TAA / 30 août 2024

DIJ 19 2024.DIJ.8662 Eglise réformée du canton de Berne

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CIRE (Esseiva)	1. Le Conseil-exécutif est chargé de simplifier le processus d'établissement des rapports en collaboration avec les Églises nationales. Cette exigence concerne en particulier le recensement du travail bénévole, pour lequel il convient de mettre à disposition un outil standardisé.	+	
CIRE (Esseiva)	2. Le Conseil-exécutif est chargé d'exiger des Églises nationales qu'elles incluent dans leur rapport sur les prestations d'intérêt général la thématique des abus, y compris les mesures de prévention et l'analyse historique qui s'y rapportent.	+	
UDC (Schori)	3. Le Conseil-exécutif exige des Églises nationales qu'elles adoptent une attitude neutre sur le plan politique et s'abstiennent en particulier d'exprimer publiquement des recommandations de vote ou d'élection, à l'exception des cas où les Églises nationales peuvent faire valoir un intérêt immédiat et particulier en lien avec l'issue de la votation.		-